



Lettre de Consultation

Réf: 04/DVPAGJR /DVALP/DAAL/SDA/2023

Date : 23/02/2023

Page 1/5

ATM Mobilis

Division Achats, Logistique et Patrimoine

Direction Achats Administratifs et Logistique

Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bab Ezzouar –

RC : 0962287B03

NIF : 000316096228742

Art. : 16217010002

Tél : 023 92 11 47

Email : Achats.logistiques@mobilis.dz



01- Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet l'acquisition et l'installation du mobilier de Bureau au profit d'ATM Mobilis.

02- Exclusion de la participation :

Sont exclus temporairement ou définitivement, de la participation à la présente consultation :

- Fournisseur ne remplissant pas les conditions de participation de la présente consultation.
- a) En état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- b) Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- c) Qui font l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- d) Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- e) Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- f) Qui se sont rendus coupables d'une fausse déclaration vis-à-vis d'ATM Mobilis ;
- g) Qui ont manqué à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une décision de résiliation de leurs contrats à leurs torts exclusifs ;
- h) Inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infraction graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- i) Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à législation du travail et de sécurité sociale ;
- j) Se sont désistées sans motif après attribution d'un contrat marché ;
- k) Qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - l) -Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du contrat marché ;
 - Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires à la présentation préjudice d'ATM Mobilis ;
 - Une tentative avérée de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des contrats marchés ;
- m) Qui ont des relations capitalistiques avec les opérateurs de téléphonie concurrents ;
- o) Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché attribué avant l'expiration du délai de validité des offres ou refusent d'accuser réception de la notification du contrat marché.
- p) Qui sont en litige avec ATM Mobilis. Dans ce cas, ATM Mobilis peut les exclure temporairement jusqu'au règlement du litige.

03- Conditions particulières :

- Les soumissionnaires sont invités à proposer leurs offres en respectant le descriptif technique (annexe A).
- Les soumissionnaires doivent assurer l'origine et la bonne qualité du mobilier, il sera joint par les certificats de qualité délivrés par les organismes officiels habilités

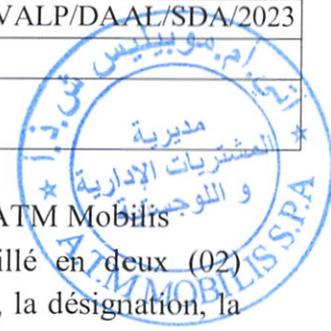


Lettre de Consultation

Réf: 04/DVPAGJR /DVALP/DAAL/SDA/2023

Date : 23/02/2023

Page 2/5



- Les soumissionnaires doivent respecter les délais de livraison renseignés,
- Les soumissionnaires doivent assurer la livraison du produit sur site demandé par ATM Mobilis
- Chaque livraison, devra être accompagnée d'un bordereau de livraison détaillé en deux (02) exemplaires, rappelant le numéro du contrat, le numéro de la commande, la date, la désignation, la description du mobilier et les indications quantitatives.

04- Eligibilité des candidats :

La présente Consultation de fournisseurs est adressée aux soumissionnaires ayant la qualité de personne(s) physique(s) ou morale (s) qualifiés en terme d'activité, qu'ils soient fabricants, représentants, importateurs, distributeurs, grossistes ou détaillants, spécialisés dans le domaine, de matériel et mobilier de bureau disposant des capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires, conformes à la législation et la réglementation en vigueur pour répondre aux exigences de la présente consultation.

05- Document à fournir

5.1 Offre technique

- La présente lettre de consultation avec accusé de réception du soumissionnaire
- Copie du registre de commerce électronique de l'entreprise.
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Les bilans financiers des trois dernières années
- Mise à jour CNAS / CASNOS
- Code d'éthique et de déontologie de passation des marchés. (Joint en annexe)
- Engagement sur la durée de validité des offres.
- La déclaration à souscrire (joint en annexe)
- Facture pro-forma portant le délai de livraison et le délai de garantie.
- Références professionnelles du soumissionnaire ;

5.2 Offre financière

Le pli financier comportera :

- Lettre de soumission paraphée et signée dans sa dernière page ; (joint en annexe)
- Le Devis Quantitatif et estimatif du mobilier de bureau joint en annexe

06- Critères d'attribution :

Pour le choix de l'offre la plus intéressante d'un point de vue économique, les offres des soumissionnaires seront confrontées à une série de critères d'attribution, qui seront pondérés afin d'obtenir un classement final.

Offres mieux disant après évaluation (note technique + financière).

07- Système de notation

- Note technique.....40 points sur 100
- Note financière.....60 points sur 100
- Toute offre n'atteignant pas une note technique de 20 points (note éliminatoire) ne sera pas éligible à l'évaluation financière.



Lettre de Consultation

Réf: 04/DVPAGJR /DVALP/DAAL/SDA/2023

Date : 23/02/2023

Page 3/5

08- Evaluation de l'offre technique (40 points) :

L'évaluation technique des offres se fera en deux étapes

1 Étape : Vérification de la conformité et de la recevabilité administrative des offres en tenant compte des documents constitutifs de l'offre exigés au présent cahier des charges. **(02 pts)**

2 étape : Les offres déclarées conformes et recevables administrativement seront évaluées et notées conformément aux critères arrêtés ci-après.

L'offre technique est évaluée sur quarante points (40) points sur la base des critères suivants :

1. Qualité du soumissionnaire : 07 points	
Représentant exclusif	07 points
Agent agréé	06 points
Grossiste	05 points
Détaillant	03 points
NB : Tout fournisseur dont la qualité professionnelle n'est pas spécifiée clairement aura la note zéro « 0 ».	
2. Références du soumissionnaire : 10 points	
Référence auprès de grandes entreprises (secteur télécommunication , multinational.....)	02 points pour chaque attestation
Référence auprès de entreprises étatique (ministère, administration publique ,.....)	1.5 points pour chaque attestation
Autres (association , Startup, Petit Commerce...)	1 point pour chaque attestation
* Information non fournie ou non précise = 0 points	
* Références professionnelles du soumissionnaires (le soumissionnaire doit fournir 05 attestations de bonnes exécutions)	
3.Période de garantie : 07 points	
L'offre proposant le délai de garantie le plus long obtiendra la note maximale de 07 points. Pour les autres offres, on appliquera la formule. Justificatif : Engagement envers ATM Mobilis.	Autre note = $\frac{\text{Période de garantie de l'offre considérée} \times 07}{\text{La période de garantie la plus longue proposée}}$
4.Qualité du mobilier : 07 points	
Bonne qualité	07 points
Moyenne qualité	3.5 points
Mauvaise qualité	00 points
Justificatif : Le soumissionnaire doit joindre un catalogue et s'engager par écrit à fournir des équipements de qualité.	
5.Délai de livraison : 07 points	
L'offre ayant proposé le délai le plus court obtient la note maximale de 07 points Pour les autres offres, on appliquera la formule.	Autre note = $\frac{\text{Délai de l'offre ayant proposé le délai le plus court} \times 07}{\text{Délai de l'offre considérée}}$





Lettre de Consultation

Réf: 04/DVPAGJR /DVALP/DAAL/SDA/2023

Date : 23/02/2023

Page 4/5

9- Evaluation financière : 60 points :

Après vérification du bordereau des prix et des éventuelles corrections, la note maximale de 60 points sera attribuée à l'offre la moins distante, les notes attribuées aux autres offres seront calculées selon la formule suivante :

$$\text{Note financière} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante} \times 60}{\text{Montant de l'offre considérée}}$$

10- Evaluation finale et globale des offres :

- Une évaluation globale des offres sera effectuée en tenant compte d'un facteur de pondération de l'évaluation technique et l'évaluation financière.

$$\text{Note Globale} = \text{Note Technique } 40 + \text{Note Financière } 60$$

En cas d'égalité entre les soumissionnaires dans la note globale, le soumissionnaire retenu sera celui ayant la note technique la plus élevée.

- ATM Mobilis ne sera redevable d'aucune justification auprès des soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues.

Le classement des offres est basé sur la somme arithmétique de la note technique et la note financière. La soumission qui recueillera la note globale la plus élevée sera classée première et retenue.

11- Attribution :

Sera retenue un seul fournisseur.

12 Délais de validité des offres

Sauf indication contraire l'offre devra rester valide pendant Cent quatre-vingt jours (180) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Une offre valable pour une période plus courte sera écartée par ATM Mobilis et considérée comme non conforme aux conditions du cahier des charges.

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.

13 Remise des offres

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermé, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

« **SOUMISSION A NE PAS OUVRIR** »
« **Consultation N° 004 /DVPAGJR/DVALP/DAAL/SDA/2023-** »
« **Acquisition du Mobilier de bureau** »

م.ف.م



Lettre de Consultation

Réf: 04/DVPAGJR /DVALP/DAAL/SDA/

Date : 23/02/2023

Page 5/5

Les soumissionnaires sont tenus de remettre une offre technique et une offre financière en une seule fois.

Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés à l'adresse suivante :

ATM Mobilis
Direction Générale
Division Principale Affaires Générales et Juridico Régulatoires
Division Achats, Logistique et Patrimoine
Direction Achats, Administratifs et Logistique
Sous-Direction des Achats
Bureau 519 5^{ème} étage
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bab-Ezzouar Alger
Email : achats.logistiques@mobilis.dz



14- Déroulement de la consultation :

14.1 La date de lancement de la consultation est le : 23/02/2023

14.2 Durée de la consultation : 12 jours

14.3 Date et heure limite de dépôts des offres : La date de dépôt des offres est fixée le : 06/03/2023, avant 12h00.

14.4- Date et heure d'ouverture des plis : L'ouverture des plis (techniques et financiers) aura lieu le même jour à 13h30 à l'adresse sus indiquée.

Il convient de noter qu'une seule personne (Le représentant dûment accrédité, muni d'une autorisation délivrée par le responsable de l'entreprise) pourra assister à la séance d'ouverture des plis.

Annexe 02
Bordereau des prix



	Désignation	Prix unitaire
01	Bureau Directionnel *Bureau 2.00mx0.90mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec 2 passages des câbles*Retour de bureau Mobile 1.00mx0.42mx0.65m épaisseur du plateau 32mm *Caisson Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Table Basse0.60mx0.60mx0.45m *Armoire 04 Portes Semi-vitrées1.80mx1.60mx0.40m épaisseur 32mm *Couleur au choix.	
02	Bureau avec retour : *Bureau 1.60mx0.70mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec passages des câbles *Retour de bureau Mobile 1.00mx0.42mx0.65m épaisseur du plateau 32mm *Caisson Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Couleur au choix.	
03	Bureau simple: *Bureau 1.60mx0.70mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec passages des câbles *Caisson Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Couleur au choix	
04	Bureau/Table Marguerite: pour 04 Positions 2.40mx1.40mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec piétement métallique et trois séparations en verre sablé *04 Caissons Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Passages des câbles*Couleur au choix	
05	Bureau/Table Marguerite: pour 02 Positions1.20mx1.40mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec piétement métallique et une grande séparation en verre sablé *02 Caissons Mobile 03 Tiroirs épaisseur 22mm *Passages des câbles *Couleur au choix	
06	Bibliothèque: 04 Portes/02 Semi-vitrées+02 Pleines 1.80mx1.60mx0.40m épaisseur 32mm *Couleur au choix.	
07	Armoire 02 portes pleines: 1.80mx0.80mx0.40m épaisseur du plateau 32mm avec 4 étagères *Couleur au choix.	
08	Armoire 02 portes semi-vitrée: 1.80mx0.80mx0.40m épaisseur du plateau 32mm avec 4 étagères *Couleur au choix.	
09	*Caisson Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Couleur au choix.	
10	Table Basse 0.60mx0.60mx0.45m épaisseur 32mm *Couleur au choix.	
11	Table Basse 1.20mx0.60mx0.45m épaisseur 32mm *Couleur au choix.	
12	Table de Réunion pour 15 personnes 4.80mx1.20m épaisseur du plateau 32mm avec piétement métallique et passages des câbles *Couleur au choix.	
13	Table de Réunion pour 08 personnes 2.80mx1.20m épaisseur du plateau 32mm avec piétement métallique et passages des câbles *Couleur au choix.	
14	Fauteuil Directionnel haute gamme ergonomique confortable, réglable avec accoudoirs et roulettes.	
15	Chaise Opérateur confortable, réglable avec accoudoirs et roulettes.	
16	Chaise Visiteur confortable en Simili Cuir avec pieds chromé et accoudoirs.	
17	Chaise orthopédique avec Repose tête réglable, Accoudoirs réglables, Assise réglable, Repose lombaire et Dossier réglable	
18	Porte manteau métal chromé, 5 patères en PVC avec un porte parapluies et base en PVC.	
19	Salon pour 05 places haute gamme confortable en similicuir	
20	Triplette 03 places en inox Confortable pour s'asseoir résistance à la corrosion avec accoudoirs.	

Item	Désignation
01	Bureau Directionnel *Bureau 2.00mx0.90mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec 2 passages des câbles*Retour de bureau Mobile 1.00mx0.42mx0.65m épaisseur du plateau 32mm *Caisson Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Table Basse0.60mx0.60mx0.45m *Armoire 04 Portes Semi-vitrées1.80mx1.60mx0.40m épaisseur 32mm *Couleur au choix.
02	Bureau avec retour : *Bureau 1.60mx0.70mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec passages des câbles *Retour de bureau Mobile 1.00mx0.42mx0.65m épaisseur du plateau 32mm *Caisson Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Couleur au choix.
03	Bureau simple: *Bureau 1.60mx0.70mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec passages des câbles *Caisson Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Couleur au choix
04	Bureau/Table Marguerite: pour 04 Positions 2.40mx1.40mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec piétement métallique et trois séparations en verre sablé *04 Caissons Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Passages des câbles*Couleur au choix
05	Bureau/Table Marguerite: pour 02 Positions1.20mx1.40mx0.75m épaisseur du plateau 32mm avec piétement métallique et une grande séparation en verre sablé *02 Caissons Mobile 03 Tiroirs épaisseur 22mm *Passages des câbles *Couleur au choix
06	Bibliothèque: 04 Portes/02 Semi-vitrées+02 Pleines 1.80mx1.60mx0.40m épaisseur 32mm *Couleur au choix.
07	Armoire 02 portes pleines: 1.80mx0.80mx0.40m épaisseur du plateau 32mm avec 4 étagères *Couleur au choix.
08	Armoire 02 portes semi-vitrée: 1.80mx0.80mx0.40m épaisseur du plateau 32mm avec 4 étagères *Couleur au choix.
09	*Caisson Mobile 03 Tiroirs épaisseur 32mm *Couleur au choix.
10	Table Basse 0.60mx0.60mx0.45m épaisseur 32mm *Couleur au choix.
11	Table Basse 1.20mx0.60mx0.45m épaisseur 32mm *Couleur au choix.
12	Table de Réunion pour 15 personnes 4.80mx1.20m épaisseur du plateau 32mm avec piétement métallique et passages des câbles *Couleur au choix.
13	Table de Réunion pour 08 personnes 2.80mx1.20m épaisseur du plateau 32mm avec piétement métallique et passages des câbles *Couleur au choix.
14	Fauteuil Directionnel haute gamme ergonomique confortable, réglable avec accoudoirs et roulettes.
15	Chaise Opérateur confortable, réglable avec accoudoirs et roulettes.
16	Chaise Visiteur confortable en Simili Cuir avec pieds chromé et accoudoirs.
17	Chaise orthopédique avec Repose tête réglable, Accoudoirs réglables, Assise réglable, Repose lombaire et Dossier réglable
18	Porte manteau métal chromé, 5 patères en PVC avec un porte parapluies et base en PVC.
19	Salon pour 05 places haute gamme confortable en similibuir
20	Triplette 03 places
	Triplette 03 places en inox Confortable pour s'asseoir résistance à la corrosion avec accoudoirs.



ATM Mobilis
LA LETTRE DE SOUMISSION



Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :, inscrit (e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumets et m'engage envers ATM Mobilis

à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffres et en lettres).....



ATM Mobilis

LA DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :

.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

.....



Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de :(indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

.....
.....

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale?:.....

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

.....
.....

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

.....

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

.....
.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

.....



La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ?

:.....
.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

.....

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

.....
.....

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision).....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

.....

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations ? :

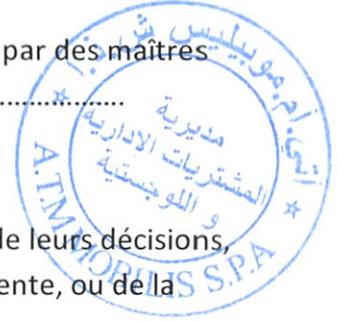
Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement)

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? :.....



Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date)

.....

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

.....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? :

.....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

.....

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et le lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration:

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)



CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE PASSATION DES MARCHES



DISPOSITIONS GENERALES

Les dispositions du présent code sont prescrites afin de fixer les règles d'éthique en matière de déontologie de passation des marchés, devant être observées par les employés d'ATM Mobilis ainsi que les soumissionnaires, fournisseurs, prestataires, entrepreneurs et consultants, lors de la passation et de l'exécution de contrat, marchés et/ou avenants.

Le strict respect de ces règles constitue la condition sine qua non pour la passation, la conclusion et la poursuite de relations contractuelles saines et durables, basées sur l'intérêt mutuel des parties et des intervenants dans le processus de passation et d'exécution des marchés, et ce, conformément aux dispositions du Règlement Interne des Marchés d'ATM Mobilis.

Le non-respect des dispositions du présent code, outre l'annulation du processus de passation des marchés, la résiliation du marché et/ou contrat concerné, expose ses auteurs à leur exclusion de soumissionner pour les marchés d'ATM Mobilis, sans préjudice de poursuites pénales.

En vertu des présentes, ATM Mobilis considère que toute manœuvre ou acte frauduleux tendant à influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché d'ATM Mobilis constitue un motif d'exclusion de ses marchés.

En tout état de cause, le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire, est tenu de se conformer, rigoureusement, aux dispositions de la Loi 04-02 du 23/06/2004, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales.

1. DE LA MORALITE DES SOUMISSIONNAIRES

Tout candidat ou soumissionnaire aux marchés d'ATM Mobilis s'engage à ne payer ou à autoriser la remise d'aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement, à toute personne morale ou physique de droit public ou privé, en vue d'obtenir un marché auprès d'ATM Mobilis.

A ce titre ;

Il garantit se porter fort du respect des présentes par son personnel et/ou ses représentants ;

Il déclare et garantit qu'il n'a engagé aucune action, préalablement à la conclusion du contrat, marchés et/ou avenant, qui serait contraire aux engagements souscrits au titre du présent code.

Il ne doit pas être en situation de conflit d'intérêt en relation avec le Marché considéré. Dans le cas où cette situation se présente, il doit tenir informé ATM Mobilis.

S'il est titulaire d'un Marché et a pris connaissance de certaines informations qui pourraient l'avantager, lors de la soumission à un autre Marché, le candidat ou soumissionnaire ne peut y participer, sauf s'il prouve que ces informations ne faussent pas le libre jeu de la concurrence.

Il garantit qu'il n'a engagé aucune entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires afin d'établir des prix simulés et non concurrentiels.

2. DES ACTIVITES DES CO-CONTRACTANTS

2.1 En application de ces règles, chaque fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire atteste tant pour son propre compte que pour le compte de ses employés, sous-traitants, qu'il n'a procédé, ni ne procédera pour l'obtention du contrat, marché et avenant, à aucune offre, paiement, promesse ou autorisation de paiement d'une rémunération quelle qu'elle soit, directement ou indirectement, au profit d'un employé ou dirigeant d'ATM Mobilis quel qu'en soit le rang ou toute personne ayant un lien avec celui-ci et susceptible d'être à l'origine d'un conflit d'intérêt.

2.2 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'interdit d'offrir ou d'accorder une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit et s'interdit de traiter directement ou indirectement avec toute personne ou entité, intermédiaire ou autre, sachant que les résultats pourraient profiter à un employé d'ATM Mobilis, de ses sociétés sœurs ou de sa maison mère.

2.3 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre tous ses moyens pour empêcher que tout membre de son personnel, représentant ou mandataire ne s'engage dans une activité qui porterait préjudice aux intérêts d'ATM Mobilis ou toute entité faisant partie du Groupe Télécom Algérie. Il s'engage à signaler et à éviter tout conflit d'intérêt pouvant résulter de l'exécution d'un contrat, marché et/ou avenant pour lesquels ses services sont requis.

2.4 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'engage et garantit qu'aucune manœuvre apparente ou cachée, visant à dissimuler des informations, de nature à tromper ATM Mobilis n'a été initiée, avant, lors et après la signature du contrat, marchés et avenant.



Il s'interdit la destruction, la dissimulation et la falsification des documents commerciaux et comptables, en vue de fausser les conditions réelles des transactions commerciales.

A ce titre, il déclare et garantit, sous sa seule responsabilité, pour son propre compte, son personnel, ses sous-traitants et ses filiales s'il y a lieu, qu'il n'a connaissance d'aucune manœuvre de ce type.

2.5 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire déclare et garantit que les biens et/ou les services proposés à ATM Mobilis ne souffrent d'aucun vice volontairement dissimulé, par ses employés, sous-traitants et filiales, que les offres de prix ne résultent pas de manœuvres frauduleuses mais d'une démarche qui les rapprochent des prix pratiqués dans le marché et d'une pratique commerciale saine et loyale.

2.6 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'interdit et s'engage à n'entreprendre aucune action ni aucun acte de nature ou de manière à constituer une diffamation à l'encontre d'ATM Mobilis ou à porter atteinte à son image de marque.

2.7 La défaillance avérée dans l'exécution d'un contrat ou marché, outre la résiliation de celui-ci, aux torts exclusifs du co-contractant peut exposer ses auteurs à leur exclusion de soumissionner pour les marchés d'ATM Mobilis, indépendamment de l'application des clauses contractuelles prévues à cet effet.

3. DECLARATION DE PROBITE

Chaque soumissionnaire ou cocontractant aux marchés d'ATM Mobilis, quel que soit leur mode de passation, leur nature, leur complexité, leur montant ou leur envergure, doit signer la déclaration de probité, conformément au modèle joint.

4. DISPOSITIONS FINALES

Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire atteste avoir pris connaissance des dispositions du présent code et déclare expressément accepter les décisions prononcées par ATM Mobilis, consécutivement à toute violation de ces règles.

Lu et Accepté

Raison Sociale du Soumissionnaire





MODELE DE DECLARATION DE PROBITE

La présente déclaration de probité est souscrite conformément à la Loi n°06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence saine et loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur le fichier central des opérateurs exclus des marchés d'ATM Mobilis, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'Ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le



Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)



FICHE DE REFERENCES BANCAIRES

DENOMINATION DE LA SOCIETE OU RAISON SOCIALE : ADRESSE : PAYS TEL : TELEFAX : E-MAIL :	Consultation n°/...../..... pour : « »
--	---

Nom de la Banque	
Agence :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	

Alger le :